



# FEDERATION ECHANGES FRANCE UKRAINE

Union d'associations loi 1901 déclarée sous le N°1/05637 (JO 09/11/92)  
Organisme coopératif, culturel, et humanitaire agréé par arrêté interministériel (JO 16/05/07)  
SIREN 390 836 484 - APE 913E

Secrétariat Général  
[adm@fefu.org](mailto:adm@fefu.org)

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU VISA Pour TOUS LES MINEURS (ECHANGES SCOLAIRES – MARPEN ET AUTRES)

- Le passeport international
- 2 copies du passeport international – **(ne pas oublier de photocopier toutes les pages non vierges et la dernière page du passeport)**
- 1 copie du passeport ukrainien, **(ne pas oublier de photocopier TOUTES LES PAGES sans oublier la dernière page du passeport (page 16))**
- 2 photos pour le VISA (3.5x4.5) sur fond clair et uni  
*Les photos doivent être récentes, en couleur de format 35 x 45 mm sur fond clair et uni. La proportion du sommet de la tête au menton doit représenter 70% à 80% de la hauteur de la surface de la photographie*
- certificat (attestation) de l'Etablissement scolaire (nom de l'Etablissement et quelle l'année)
- copie de l'acte de naissance
- autorisation parentale notariée avec report d'autorité parentale et mention du but et **les dates exactes du stage ou du séjour, et le nom de la personne responsable en France.**
- attestation de ressources des parents en Ukraine (certificat de travail avec la mention du salaire perçu)
- relevé de banque avec les mouvements sur les 6 derniers mois
- **photocopie de la première page du passeport ukrainien des parents (pour contrôle de la signature)**

### Documents fournis par l'association

- Lettre d'invitation (1 original et 2 copies)
- Lettre d'invitation de l'Etablissement Scolaire Français (1 original et 2 copies)

### Documents fournis par la FEFU

- titre de transport (aller et retour) - ou justificatif de réservation
- -assurance

**Les Frais de visas** (compris dans le tarif FEFU Branche Coopération pour les Echanges Scolaires, MARPEN mineurs) :

- pour tout le monde les 35 grivnas de prise de rendez vous à l'ambassade.
- pas de frais de visa pour les moins de 18 ans,
- ajouter pour les plus de 18 ans = 35€ pour le visa.

**Cotisation** à l'Association Echanges France Ukraine (AEFU): (association de droit ukrainien): 51 grivnas

Sous préfecture de Montargis  
Déclaration N°1/05637 (J.O. du 9/11/1992)  
**France** : 54 Grande rue 45420 Bonny sur Loir  
Tél/fax: +332 38 31 58 64 - Courriel : [adm@fefu.org](mailto:adm@fefu.org)  
SIREN 390 836 484 - APE 913 E-  
Site web : [www.fefu.org](http://www.fefu.org)

Agrément interministériel  
Code séjour des étrangers art. R. 212-3 (J.O du 16/5/2007)  
**Ukraine** : 13 rue Vandy Vosylevs'koy KB 14 - 04116 Kyiv  
Humanitaire : Tél +380 4423 805 33 - [kiev-huma@fefu.org](mailto:kiev-huma@fefu.org)  
Coopération : Tél/fax +380 4448 914 45 - [kiev-coop@fefu.org](mailto:kiev-coop@fefu.org)